




# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## AEDH

### 2012-2013

AEDH  
33 rue de la Caserne  
1000 Bruxelles ( Belgique)  
Tel : +32 (0) 2 511 21 00  
Fax : +32 (0) 2 511 32 00  
Site Internet : [www.aedh.eu](http://www.aedh.eu)  
Email : [info@aedh.eu](mailto:info@aedh.eu)



L'Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH) est un réseau européen regroupant 29 organisations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union européenne. Dans une Europe où des choix importants sont faits et concernent plus de 500 millions de personnes, elle agit auprès de ses institutions, prend position, fait valoir les droits de l'Homme et du citoyen.

De par sa charte constitutive et ses statuts, l'AEDH a pour but la défense et la promotion des droits de l'Homme au sein de l'Union européenne.

Elle combat pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre - pouvoir citoyen. Nous affirmons notre engagement en faveur d'un mouvement civique en Europe.

Les droits de l'Homme ne sont pas du seul domaine des Etats, ce sont les citoyens qui en sont, en dernier ressort, les acteurs et les garants. Les droits sont des droits construits par et pour les citoyens.

## Table des matières

---

- Editorial

### **TRAVAUX THEMATIQUES**

- [Asile et immigration](#)
- [Protection des données personnelles](#)
- [Minorités et discriminations : Les Roms](#)
- [Citoyenneté et démocratie](#)
- [Droits économiques et sociaux](#)

### **MÉTHODES**

- [Veille politique et juridique](#)
- [Travail de sensibilisation](#)
- [Dialogue avec les institutions et travail de plaidoyer](#)
- [Partenariats avec les acteurs de la société civile](#)

### **COMMUNICATION**

- [Le site Internet](#)
- [La Newsletter](#)
- [Les communiqués et appels](#)
- [L'AEDH dans la presse](#)

### **STRUCTURE**

- [Les membres de l'AEDH](#)
- [Le bureau exécutif](#)
- [L'équipe salariée](#)
- [Stagiaires et bénévoles](#)

### **LES MOYENS FINANCIERS**



## Éditorial

---

Un rapport d'activités est l'occasion de passer en revue l'année écoulée et faire revivre les efforts des uns et des autres, les avancées et les obstacles surmontés. Un rapport d'activités est essentiellement l'occasion de remercier celles et ceux qui y ont contribué: bénévoles et employés, membres du bureau et membres des groupes de travail: c'est par eux qu'une association comme la nôtre respire et agit.

Un rapport d'activités est aussi l'occasion de tenir compte des acquis pour mieux aborder les défis qui se présentent. L'année écoulée a été marquée par une consolidation de notre réseau et son animation par la nouvelle équipe du bureau élue à l'AG de Brno. Il serait injuste de relever ici tel ou tel évènement: ensemble ils forment un tout. Le présent rapport rend compte de ce qui a été l'essence de l'AEDH : son implication pour les droits de l'Homme dans l'Union européenne !

## Travaux thématiques

---

- **Asile et immigration**

### ASILE

Dans son engagement pour le **droit d'asile**, l'AEDH s'est concentrée dans la période de mai 2012 à avril 2013 sur le suivi critique de l'adoption d'un régime d'asile européen commun (RAEC).

**L'AEDH a régulièrement informé ses membres** des avancées institutionnelles et leur a fourni ainsi des outils clés pour faciliter leur participation dans le processus de décision au niveau national. Elle a aussi publié des analyses approfondies des différents éléments du paquet asile, notamment de la directive « procédures », pour sensibiliser le grand public aux risques pour les droits fondamentaux.

L'AEDH a également cherché un dialogue régulier avec les parlementaires européens afin de leur soumettre ses revendications clés. Ainsi, **l'AEDH a publié une lettre ouverte aux membres du Parlement, « Parlementaires européens, ne bradez pas les droits de demandeurs d'asile ! »**. Dans la lettre, l'AEDH demande aux parlementaires de s'engager pour l'établissement d'un système d'asile ambitieux européen et commun. L'AEDH a notamment appelé les parlementaires à assurer un examen individuel, complet et équitable d'une demande d'asile pour tous les demandeurs d'asile et à interdire toute forme d'enfermement des demandeurs d'asile.

Les négociations sur le paquet asile au sein des institutions européennes s'étant achevées en mars 2013, l'AEDH va suivre conjointement avec ses membres de manière critique la transposition du paquet asile dans les Etats-membres.

**L'AEDH est membre du Forum consultatif du bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)** à Malte bien que les débats d'EASO avec la société civile restent majoritairement limités à des questions techniques. L'AEDH a donc, pour la deuxième année consécutive, participé à la plénière annuelle du Forum en novembre 2012. L'AEDH a aussi contribué à la consultation d'EASO sur son programme de travail 2014.

### MIGRATION

Une priorité de l'AEDH pour la période 2012 – 2013 dans son engagement pour les droits des migrants était le droit à la vie familiale.

Suite à la réponse de l'AEDH à la consultation publique de la Commission européenne sur la directive régulant le regroupement familial, l'AEDH a continué son engagement pour le plein respect du droit des migrants à vivre en famille. L'AEDH a pu constater que plusieurs Etats-membres n'appliquaient pas les standards minimums inscrits dans la directive. Avec une grande coalition d'ONG européennes et nationales, l'AEDH a donc publié une déclaration appelant les Etats membres à mettre en œuvre la directive relative au regroupement familial et la Commission à lancer des procédures d'infraction en cas de non-respect de la directive.

La Commission européenne envisage maintenant la rédaction des lignes directrices interprétatives sur la directive et vise à impliquer la société civile dans une deuxième étape. La Plateforme des ONG pour l'asile et l'immigration dont l'AEDH est membre a décidé d'être proactive et de fournir des éléments clés à la Commission. L'AEDH va suivre l'évolution de la mise en œuvre de la directive et des actions de la Commission européenne et va impliquer ses membres dans son travail de sensibilisation et de plaidoyer.

L'AEDH travaille également sur les nombreux **accords de réadmission** que la Commission européenne souhaite conclure avec plusieurs pays. L'AEDH suit les évolutions législatives concernant ces accords en informant ses membres et en les associant à ses analyses et à son engagement pour les droits des migrants.

L'AEDH a entrepris de réaliser une série d'études sur l'impact que de tels accords seraient susceptibles d'avoir quant au respect des droits des migrants et des demandeurs d'asile originaire de ces pays ou ayant transité. Dans nombre de cas, les législations nationales sont effectivement très largement insuffisantes, voire inexistantes, pour leur garantir une protection suffisante – notamment au regard des normes européennes. Des actions de sensibilisation des parlementaires européens seront menées, si possible en partenariat avec des ONG intervenant dans les pays concernées.

L'AEDH continue également à suivre la législation européenne sur l'immigration de travail. **Cette veille politique et juridique** fait suite aux analyses de l'AEDH des directives « permis unique », « emplois saisonniers » et « détachement intra-groupe » ainsi que son travail de plaidoyer sur la directive « emplois saisonniers ».

Enfin, en relation avec certains de ses membres très impliqués sur ces questions, l'AEDH suit avec attention le projet de plan d'action en faveur des mineurs étrangers non accompagnés qui doit être présenté par la Commission. A ce titre, elle s'attache, dans l'immédiat, à développer son analyse auprès des parlementaires européens.

### • **Protection des données personnelles**

L'AEDH informe ses membres de manière continue sur les évolutions clés dans le domaine de la protection des données personnelles, fournit des analyses et lutte pour le respect de la vie privée et la protection des données personnelles auprès des autorités publiques et des parlementaires.

Un enjeu majeur dans la période de 2012 – 2013 est la **réforme de la directive 95/46/CE**, cadre général de protection des données personnelles dans l'Union européenne. En janvier 2012, la Commission européenne avait proposé un règlement général sur la protection des données, complété par une directive concernant le traitement des données personnelles par les autorités publiques dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Depuis lors, l'AEDH s'engage auprès de parlementaires pour la garantie d'un haut niveau de protection des données personnelles dans l'Union européenne. L'AEDH lutte notamment pour que la directive concernant le traitement des données par des autorités de justice et de police ait le même niveau de protection des données personnelles que le règlement général.

La sensibilisation des citoyens européens aux enjeux relatifs à leurs données personnelles étant un élément important pour rendre effectif leurs droits, l'AEDH a informé ses organisations membres et ses adhérents individuels en détail sur les implications du projet de réforme, les actualités législatives et les prises de positions concernant la réforme des acteurs clés des institutions et de la société civile.

Dans son travail pour la protection des données personnelles, l'AEDH suit également avec vigilance **les projets de législation concernant la surveillance des frontières** comme le règlement Eurosur ainsi que le paquet frontières intelligentes (registered traveller programme, entry/exit system). L'AEDH analyse les risques d'atteintes aux droits fondamentaux et interpelle le public et les décideurs politiques (cf. Asile et Immigration).

Depuis 2011, l'AEDH est **membre observateur du Bureau du Comité consultatif, chargé de la modernisation de la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe**. Bien que n'ayant pas le droit de vote, l'AEDH a pu faire entendre ses propositions de modifications. L'AEDH propose des amendements allant dans le sens d'une meilleure protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Qu'il s'agisse de la définition des données sensibles, de celle du consentement à la collecte des données ou bien de l'ouverture à l'adhésion à des organisations internationales, des protections à exiger pour les transferts vers des pays tiers, l'AEDH essaie de convaincre, même si ses propositions vont parfois « trop loin » pour les représentants des états.

La nouvelle version de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [ste n° 108] est maintenant finalisée. Elle doit être adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Bureau du T-PD doit maintenant revoir le rapport explicatif (l'AEDH suivra avec attention cette mise à jour car nombre de ses propositions ont été renvoyées au Rapport explicatif) et mettre en place les mécanismes d'évaluation et de suivi avec un comité ad-hoc qui se réunira une fois par an, auquel l'AEDH sera invitée.

#### PROJET EUROPEEN : FICHAGE INSTITUTIONNEL

Le projet « Fichage, informer les citoyens - Passeport pour la protection des données personnelles » souhaite pallier le manque de connaissance des citoyens sur l'étendue du fichage institutionnel dont ils font l'objet, et plus particulièrement sur les fichiers réalisés dans les domaines de la police, de la justice, de l'éducation et de la santé.

Le projet vise à développer une campagne pour interpeller les citoyens sur l'utilisation de leurs données personnelles, pour les informer de leurs droits vis-à-vis de ces données et de la manière de défendre leurs droits juridiquement. Le projet vise également à interpeller des parlementaires sur leur responsabilité dans la garantie de ces droits fondamentaux.

Fichage institutionnel est un projet porté par la LDH France, auquel participent l'AEDH et ses partenaires Hungarian Civil Liberties Union en Hongrie, Humanistische Union en Allemagne ainsi que ALOS – LDH au Luxembourg le réseau des Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL).

#### • **Minorités et discriminations : Les Roms**

Dans le combat contre les discriminations et pour la défense des droits des minorités, L'AEDH **assure une veille politique et juridique** des évolutions au niveau européen et dans les Etats-membres. A cette fin, l'AEDH suit de manière continue les commissions parlementaires Femmes (FEMM) et Emploi (EMPL). A la grande déception de l'AEDH, l'avancée de la directive « anti-discrimination » est restée bloquée en 2012/2013 ; cependant, et même si les espoirs d'aboutir restent faibles, ceci étant dû aux blocages de certains États-membres, l'AEDH continue de soutenir les efforts de la Commission et du Parlement européen pour une nouvelle directive anti-discrimination.

**L'AEDH informe les citoyens et ses membres des évolutions clés et les soutient dans leurs démarches d'interpellation des citoyens et de travail de plaidoyer.** A titre d'exemple l'AEDH a soutenu son membre andalou, l'APDHA, dans sa lutte pour l'accès à la santé pour tous en Espagne (cf. sur le site web de l'association <http://www.aedh.eu/Declaration-conjointe-sur-l-acces.html>).

Depuis 2011, l'AEDH se concentre particulièrement sur le combat contre les atteintes aux droits fondamentaux des Roms. Il s'agit de la minorité la plus discriminée en Europe et cette situation n'a connu aucun changement ces dernières années.

### **Travail de documentation et de plaidoyer**

En 2012, l'AEDH a publié le rapport **"Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusions, précarité"**. Ce rapport fait état des discriminations contre les Roms dans les Etats-membres de l'Union européenne et donne des recommandations à destination de l'Union européenne et des Etats-membres. Il démontre que les Roms subissent des violences commises à la fois par leurs concitoyens et par les Etats. Le rapport appelle la Commission européenne, en tant que gardienne des traités, à veiller plus strictement au respect des engagements pris par les Etats-membres et exige que la Commission ne se focalise pas seulement sur les droits économiques et sociaux des Roms, mais s'engage pour le respect de l'ensemble des droits.

Ce travail sert de base pour le travail de plaidoyer et d'interpellation de l'AEDH. Dans ce cadre, l'AEDH a organisé un débat public au Parlement européen en décembre 2012, réunissant des acteurs de la Commission européenne, du Parlement, de l'Agence pour les droits fondamentaux et de la société civile. Une délégation de l'AEDH a présenté le rapport au cabinet de la Commissaire européenne Viviane Reding.

La reconnaissance croissante du travail de l'AEDH pour les Roms s'exprime dans le fait que l'AEDH est de plus en plus sollicitée par des acteurs clés de ce sujet, mais également par un grand écho dans la presse, notamment suite à la publication du rapport, mais aussi après la publication des recensements des évacuations des Roms en France par Philippe Goossens, membre du bureau exécutif en charge de cette thématique.

En 2013, une actualisation du rapport est prévue.

*Le rapport "Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusions, précarité" est un bon exemple pour la force de l'AEDH : collecter avec les membres des données sur la situation des droits fondamentaux, faire échanger les membres pour établir une vision politique commune, faire remonter ces données et faire valoir une position commune au niveau européen.*

*Ce rapport n'aurait pas été possible sans la participation des organisations membres de l'AEDH à la documentation – les organisations membres ont aussi contribué de manière cruciale à la diffusion du rapport en organisant des conférences presse dans leurs pays, et en soumettant le rapport aux autorités publiques et aux acteurs de la société civile dans leurs pays.*

Le projet INSEROM vise à mettre en place des outils de formation pour développer les compétences civiques des Roms discriminés. L'objectif est qu'ils soient en mesure de défendre eux-mêmes leurs droits fondamentaux et de les exercer. Portant sur deux ans, INSEROM est un projet conjoint de l'AEDH et ses organisations membres, l'APDHA d'Andalousie, le Comité Helsinki Tchèque, l'organisation BEMIS d'Ecosse et la LDH France, initié et coordonné par cette dernière.

Le projet INSEROM est complémentaire au travail de plaidoyer de l'AEDH. Si, d'une part, il est crucial de lutter pour un changement de politique et de mentalité en Europe envers les Roms, il est aussi nécessaire de renforcer la capacité des Roms de défendre eux-mêmes leurs droits.



## • Citoyenneté et démocratie

L'engagement de l'AEDH pour les valeurs de citoyenneté et démocratie en 2012 et au début de l'année 2013 a été déterminé par ses contributions pour l'année européenne des citoyens. L'année étant déclarée par l'Union européenne est accompagnée par une alliance de la société civile, l'Alliance pour l'Année Européenne de la Citoyenneté 2013.

Dès le début de l'année 2012, l'AEDH s'est engagée pour la création de cette alliance. Elle a contribué à la rédaction du manifeste de la société civile doté d'une vision propre de la citoyenneté, et au développement de l'alliance au niveau européen et national. En avril 2013, l'alliance compte plus de 60 réseaux et organisations européens, 17 alliances nationales et alliances en cours de création.

L'AEDH a rempli avec succès son objectif de mobiliser ses membres pour la citoyenneté - trois de ses membres ont pu initier une alliance nationale : au Portugal, au Luxembourg et en Grèce.

L'alliance se structure autour de trois thématiques : la citoyenneté active et participative, la citoyenneté économique et sociale et la citoyenneté inclusive. Pour chaque thématique, l'alliance va soumettre à la fin de l'année 2013 des recommandations aux institutions européennes, aux Etats membres et à la société civile et aux citoyens.

L'AEDH co-anime les travaux autour de la citoyenneté inclusive et poursuit ainsi son engagement pour une citoyenneté basée sur la résidence.

Mobiliser pour l'exercice de la citoyenneté européenne, c'est aussi l'objectif de l'AEDH pour les années 2013 et 2014. Ainsi, à la veille de son Assemblée Générale, elle organisera un séminaire pour dégager ensemble avec ses ligues des revendications clés pour une Europe des droits de l'Homme. Ces revendications seront soumises aux partis politiques pour une prise en compte dans leur programme en vue des élections de 2014 pour le Parlement européen

Pour permettre à ses membres de suivre ou de s'associer à l'année européenne des citoyens, l'AEDH édite une feuille de liaison trilingue. 7 numéros sont sortis à ce jour.

L'AEDH a également contribué à la consultation publique de la Commission européenne sur la citoyenneté européenne en octobre 2012. Bien que la consultation ait ciblé avant tout les individus, *c'était l'occasion pour l'AEDH de réitérer ses revendications pour une citoyenneté sociale et une citoyenneté basée sur la résidence.*

*Comme pour tous ses sujets principaux, l'AEDH assure aussi une veille politique et juridique concernant la citoyenneté et la démocratie. Liées à la crise économique, les années 2012 et 2013 sont marquées par des atteintes aux valeurs de la citoyenneté et de la démocratie dans plusieurs Etats-membres, et ces atteintes sont plus marquées en Hongrie. Mais aussi en Bulgarie confronté notamment à la question de la régularité des processus électoraux et à l'utilisation abusive des données personnelles.*

L'AEDH appuie ses membres en relayant les informations sur leur pays au niveau européen, en ayant le porte-parole de ses membres auprès des institutions européennes, mais aussi en soutenant ses membres dans leurs interventions dans les différents Etats-membres. Ainsi, l'AEDH est intervenue dans une conférence publique en octobre 2012 sur l'état de la démocratie en Bulgarie. Une intervention en France sur la citoyenneté européenne de résidence en est un autre exemple.

## • Droits économiques et sociaux

Un point d'orgue du travail de l'AEDH sur les droits économiques et sociaux était le séminaire sur les droits économiques et sociaux à Barcelone en décembre 2012 ; séminaire conjoint de l'AEDH avec ses membres portugais, grecs et espagnols.

Ensemble, les organisations ont fait un état des lieux des atteintes aux droits économiques et sociaux dans les pays du Sud dans un contexte de crise économique. Les organisations ont constaté que la crise économique n'affectait pas seulement les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et civiques des résidents des pays de l'Europe du Sud.

Les organisations membres du Sud ont décidé de travailler davantage sur ce sujet et de rédiger une déclaration conjointe sur les atteintes aux droits de l'Homme à destination des décideurs politiques et du grand public. La déclaration conjointe sera présentée lors du séminaire de l'AEDH à Tallinn.

Cette démarche montre toute la force du travail de l'AEDH : renforcer ses organisations membres en les mettant en réseau et en faisant entendre leur voix au niveau européen.

Dans sa lutte pour le respect des droits économiques et sociaux en 2012, l'AEDH s'est également associée aux initiatives collectives au niveau européen. Ainsi, l'AEDH a soutenu les appels à la mobilisation initiés par la Confédération européenne des syndicats (CES) dans un grand nombre de pays en novembre 2012. L'AEDH s'est également associé à « Firenze 10 + 10 » (10 ans après le Forum social européen de Florence), un rassemblement majeur des ONG, des mouvements sociaux, des syndicats et des citoyens pour débattre des mesures nécessaires pour une Europe démocratique et sociale à l'opposé des politiques d'austérité.

C'est avant tout par des informations communes qu'une société civile européenne forte peut se développer. Tout au long de la période de mai 2012 à avril 2013, l'AEDH a ainsi informé ses membres des actualités européennes et nationales concernant les droits économiques et sociaux et notamment de la situation de ces droits dans les pays de l'Europe de Sud.

L'AEDH a également préparé un questionnaire sur la situation des droits économiques et sociaux à destination de ses organisations membres. Les réponses permettront de donner une image plus claire de la situation des droits économiques et sociaux en Europe et de développer une position commune que l'AEDH représentera au niveau européen.

Le questionnaire sera présenté à l'AG de Tallinn et diffusé auprès des membres.

## Méthodes de travail de l'AEDH

---

- *Veille politique et juridique*

Pour être en mesure d'informer ses membres des actualités européennes et pour se doter de l'expertise nécessaire à des analyses et des prises de positions, une veille politique et juridique approfondie est un autre élément important du travail de l'AEDH.

L'association suit constamment les contributions de la Commission européenne, du Conseil des Ministres ainsi que du Parlement européen au processus législatif. L'AEDH assiste ou suit notamment les commissions parlementaires ayant trait aux droits de l'Homme au sein de l'Union européenne.

En particulier, l'AEDH suit la Commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » (LIBE), mais aussi la Commission « Emploi et affaires sociales » (EMPL) et dans une moindre mesure les Commissions « affaires juridiques » (JURI), « droits de la femme » (FEMM), « développement » (DEVE), « droits de l'homme » (DROI) et « culture » (CULT).

L'AEDH développe également son expertise et son réseau par sa participation aux auditions publiques des commissions parlementaires pertinentes pour son travail ainsi qu'aux conférences organisées par les groupes politiques. Ces événements sont aussi l'occasion pour l'AEDH de faire entendre sa voix.

Les conférences et discussions organisées par les ONG présentes à Bruxelles sont également des occasions importantes pour accroître l'expertise et multiplier les échanges.

- *Travail de sensibilisation*

Un pilier important du travail de l'AEDH est l'information de ses membres et des citoyens sur les politiques européennes et les évolutions législatives ayant un impact sur les droits de l'Homme en Europe, mais aussi des évolutions dans les Etats membres de l'Union européenne en relayant les informations de ses membres.

A cette fin, l'AEDH diffuse des *Infoflash* et des *Info des membres* au sein de son réseau. Les *Infoflash* informent sur les évolutions législatives, la mise en œuvre des législations européennes dans les Etats-membres, sur les analyses des partenaires au niveau européen.

Les *Info des membres* informent sur les travaux des membres, sur leurs actions et leurs activités. Ils sont une base importante pour dégager des préoccupations communes, échanger des bonnes pratiques et pour établir des positions communes.

Ce travail de sensibilisation de l'AEDH est multiplié par les membres qui relaient les informations au niveau régional et national et qui intègrent l'expertise accrue dans leur travail quotidien.

L'ancrage national des membres du bureau exécutif de l'AEDH permet à l'AEDH d'organiser régulièrement des conférences publiques dans les différents Etats-membres sur ses thématiques principales.

Il en va de même pour les événements conjoints de l'AEDH et de ses membres dans les pays. Durant la période 2012-2013, l'AEDH s'est déplacée en France, en Italie, en Autriche, en Estonie, à Chypre et en Espagne pour explorer l'interaction entre le niveau européen et le niveau national, pour informer sur les enjeux

- *Dialogue avec les institutions et travail de plaidoyer*

L'AEDH vise à travailler avec les décideurs européens avant la prise de position, et notamment avec le **Parlement européen**.

Sur la base de ses analyses des projets de législation ou de transposition de législation européenne, l'AEDH communique son positionnement et ses recommandations aux parlementaires – au moyen d'échanges directs avec les parlementaires, lors de conférences et commissions parlementaires, et avec les assistants et les conseillers politiques, et au travers de communiqués de presse et de lettres ouvertes.

Les contributions de l'AEDH aux évolutions législatives dans le domaine de ces thèmes ont reçu une reconnaissance croissante. Notamment dans le domaine de l'asile et de la protection des données personnelles, l'opinion de l'AEDH a été explicitement sollicitée par des députés européens.

Ce travail de plaidoyer et de dialogue est l'action commune de l'AEDH et ses membres – les membres peuvent profiter de l'ancrage local des députés européens pour le dialogue et la discussion.

Sur l'initiative de la députée européenne Marie-Christine Vergiat, il s'est développé parmi les parlementaires européens un groupe informel de soutien de l'association, « les amis de l'AEDH ». Ce groupe est un lieu d'échanges d'expertise et de débats politiques. En 2012, l'AEDH a organisé dans le cadre du groupe d'amis de l'AEDH, en collaboration avec Marie-Christine Vergiat, une conférence publique sur le sujet des atteintes aux droits fondamentaux des Roms en Europe.

L'AEDH cherche aussi de manière régulière des contacts avec **la Commission européenne**, notamment avec des personnes clés de la DG Affaires intérieures et la DG Emploi et Affaires sociales pour discuter de certaines politiques et atteintes ou risques aux atteintes des droits fondamentaux. A ce propos il y a lieu de citer la présentation du document sur les violences faites aux roms au cabinet de la Commissaire Viviane Reding .

L'AEDH est également membre de Active European Citizenship Group initié par la DG Communication qui invite à des rencontres régulières pour discuter des développements de l'Union européenne et de l'implication des citoyens.

En octobre 2012, l'AEDH a répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur la citoyenneté européenne.

L'AEDH est également **membre du groupe de liaison de la société civile du Comité économique et social européen (CESE)** depuis 2007.

Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de coopération entre le CESE et des représentants des organisations et réseaux de la société civile. L'AEDH y représente le secteur des droits de l'Homme.

En 2012, le thème de travail du groupe était le dialogue et la participation avec la société civile au niveau européen. C'est ainsi que l'Alliance pour l'Année Européenne des Citoyens 2013 a ses racines dans le groupe de liaison.

L'AEDH contribue avec son expertise au travail de **l'Agence des droits fondamentaux (FRA) en tant que membre de la plateforme des droits fondamentaux**. La plateforme réunit plus de 300 organisations de la société civile et se veut un lieu d'échange d'informations et d'expertise. Les organisations de la société civile sont régulièrement invitées à répondre aux consultations publiques de

La FRA s'est montrée notamment intéressée par le rapport de l'AEDH sur les atteintes aux droits fondamentaux des Roms. L'AEDH a participé à la rencontre de la plate-forme sur les droits fondamentaux organisée par la FRA à Vienne du 24 au 26 avril 2013.

L'AEDH fait aussi entendre sa voix auprès du bureau européen pour l'appui en matière d'asile.

- *Partenariats avec les acteurs de la société civile*

La voix de l'AEDH est renforcée par le travail commun avec les organisations avec lesquelles elle partage valeurs et positions.

L'AEDH entretient naturellement des relations avec la **Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)**.

Ces relations ont été resserrées lors d'une rencontre en novembre à Paris entre les 2 délégations.

Depuis juin 2012, l'AEDH est membre de plein exercice **du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)**. De par sa qualité de membre, l'AEDH participe aux groupes de travail « justice », « asile » et « liberté d'association » du REMDH.

L'AEDH et le REMDH prennent des positions communes notamment au sujet de l'asile et de l'immigration. Ainsi, les deux organisations ont publié ensemble avec d'autres partenaires un communiqué conjoint sur l'accord de mobilité entre l'Union européenne et la Tunisie en novembre 2012.

L'AEDH est aussi membre du bureau du **Forum civique européen (FCE)**. Le forum civique joue un rôle majeur dans les préparations pour l'année européenne des citoyens 2013, dans laquelle l'AEDH est également fortement impliquée.

**Le réseau informel Human Rights and Democracy Network (HRDN)** dont l'AEDH est membre regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme, avant tout dans les relations entre l'Union européenne et les pays tiers. Cette collaboration est toujours utile en ce qui concerne les liens entre les politiques européennes ayant un impact sur les droits de l'Homme au sein de l'Europe et les politiques de l'Union européenne influençant des pays tiers.

L'AEDH fait aussi partie de **la plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne**. Des réunions régulières entre les ONG travaillant sur ces sujets permettent aux participants de partager le savoir et l'expertise et de développer des démarches communes. En juin 2012, l'AEDH s'est notamment investie dans une déclaration commune issue de la plateforme des ONG pour l'asile et l'immigration sur le projet d'un règlement établissant Eurosur.

En parallèle de ces affiliations, l'AEDH travaille avec plusieurs organisations de manière étroite. Elle entretient notamment des relations privilégiées avec Migreurop, Picum et ATD Quart Monde.

Pour renforcer les liens personnels, l'AEDH avait invité à un repas amical les organisations travaillant en ou sur la Belgique : la FIDH et son antenne bruxelloise, le REMDH et son antenne bruxelloise les ligues belges néerlandophone et francophone.

## Communication de l'AEDH

---

- *Le site Internet*

L'AEDH vise à offrir avec son site Internet un portail d'information sur les droits de l'Homme en Europe. Le site Internet vise à la fois les citoyens, les organisations et les institutions. A cette fin, le site Internet contient l'essentiel de la législation européenne pour ces thèmes de travail, les activités et les positions de l'AEDH sur ces thèmes et les activités et prises de position de ses membres et partenaires au niveau régional, national et européen.

En avril 2013, les visites quotidiennes du site Internet s'élèvent à 504 visites en moyenne. Cela signifie une augmentation de 25 % par rapport au début 2012 (400 visites quotidiennes).

- *La newsletter*

La newsletter de l'AEDH contient les principaux événements d'une semaine ayant un lien avec les droits de l'Homme en Europe. Elle reflète autant le niveau européen que les différents Etats-membres de l'Union européenne. Aussi, elle donne un aperçu de l'actualité législative au niveau européen et des activités et positions de l'AEDH. La newsletter intègre également une rubrique chronique jurisprudentielle de la semaine.

La newsletter est publiée en anglais et en français et diffusée à environ 700 personnes (membres, personnes contacts de la société civile, citoyens). Cette diffusion est démultipliée par le fait qu'un grand nombre des membres et des partenaires rediffusent la newsletter parmi leurs contacts.

- *Les communiqués*

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpeller les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux. Par ses **communiqués**, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et s'impliquer dans la vie démocratique européenne.

L'AEDH publie souvent des communiqués conjoints avec ses organisations membres afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme ayant lieu dans un Etat-membre.

Les communiqués sont diffusés très largement aux citoyens européens, aux parlementaires, aux représentants des institutions, à des partenaires de la société civile et aux journalistes grâce à la publication dans différentes langues : en anglais et français systématiquement et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

De mai 2012 à avril 2013, l'AEDH a publié **14 communiqués**, dont 2 communiqués avec des organisations membres et 3 communiqués conjoints avec des organisations et réseaux européens.

Afin d'interpeller les autorités publiques et les parlementaires de manière plus ciblée, l'AEDH publie également de manière régulière des **déclarations et des lettres ouvertes** – ces prises de position visent aux acteurs européens et nationaux. De mai 2012 à avril 2013, l'AEDH a rendu publiques quatre déclarations, dont deux déclarations conjointes et deux lettres ouvertes.

- *Les analyses de l'AEDH*

L'AEDH rédige aussi des analyses approfondies sur ces thèmes de travail : sur la situation des droits de l'Homme en Europe et sur les évolutions législatives au niveau européen ayant un impact sur les droits fondamentaux.

Pour la période d'avril 2012 à mai 2013, l'AEDH a notamment publié deux notes d'analyse sur la mise en œuvre d'un régime d'asile européen commun et le rapport *Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusions, précarité*.

- *L'AEDH dans la presse*

De mai 2012 à avril 2013, l'AEDH a été citée par au moins 26 formats de presse, journal, radio et télévision, dans des médias internationaux et nationaux.

L'AEDH a été particulièrement visible pour son engagement pour la défense des droits fondamentaux des Roms en Europe, membre du bureau exécutif de l'AEDH. Le rapport *Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusions, précarité* et le séminaire public de l'AEDH en République tchèque ont trouvé des échos importants dans les médias.

Ce chiffre reflète la reconnaissance croissante du travail de l'AEDH et une visibilité accrue de l'association en tant que référence pour les questions de droits de l'Homme en Europe.

L'expertise de l'AEDH sur les droits de l'Homme est aussi régulièrement sollicitée pour des contributions dans la presse spécialisée, notamment sur le droit d'asile et la question de surveillance des frontières.

## Structure de l'AEDH

---

- *Les membres de l'AEDH*

L'AEDH tient sa force du savoir et de l'expérience de ses membres, organisations régionales et nationales des droits de l'Homme. Le développement continu de son réseau renforce son expertise et la légitimité de son action auprès des institutions européennes. Les membres bénéficient de leur affiliation à l'AEDH par un renforcement de leur savoir sur les politiques européennes, l'échange de bonnes pratiques et le travail en commun ainsi que d'une voix forte au niveau européen.

En avril 2013, l'AEDH compte **29 organisations membres dans 21 pays européens** dont trois réseaux européens en tant que membres partenaires et un membre observateur.

L'AEDH peut s'appuyer sur un nombre croissant d'adhérents individuels qui démontrent l'engagement de l'AEDH pour un mouvement civique européen pour les droits de l'Homme. En avril 2013, **150 adhérents individuels** apportent un soutien important à l'association.

Les cotisations des organisations membres et des adhérents individuels sont essentielles pour que l'AEDH puisse faire face au quotidien et s'engager pour une Europe des droits de l'Homme en s'appuyant sur des fonds propres. Pour des informations sur l'adhésion à l'AEDH, veuillez consulter <http://www.aedh.eu/-Devenir-membre-.html>.

### **Membres de plein exercice en avril 2013**

#### **ALLEMAGNE**

Internationale Liga für Menschenrechte

#### **AUTRICHE**

Österreichische Liga für Menschenrechte

#### **BELGIQUE**

Ligue des droits de l'Homme

Liga voor Mensenrechten

#### **BULGARIE**

Association pour la Défense des droits de l'Homme-Bulgarie (ADHR-BG)

#### **CHYPRE**

KISA – Action for Equality, Support, Antiracism

#### **ESPAGNE**

Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA)

Institut de Drets Humans de Catalunya (IDHC)

#### **ESTONIE**

Legal Information Centre for Human Rights

#### **FINLANDE**

Ihmisoikeusliitto – Finnish League for Human Rights

#### **FRANCE**

Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen

#### **GRECE**

Ligue hellénique pour les droits de l'Homme





## **ITALIE**

Lega Italiana per i diritti dell'Uomo

Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo

## **LETTONIE**

Latvian Human Rights Committee

## **LITUANIE**

Lithuanian Human Rights Association

Lithuanian Human Rights League

## **LUXEMBOURG**

Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH)

## **MALTE**

Malta Association of Human Rights

## **PAYS-BAS**

Liga voor de Rechten van de Mens

## **POLOGNE**

Otwarta Rzeczpospolita – Open Republic

## **PORTUGAL**

Liga Portuguesa dos Direitos Humanos - Civitas

## **REPUBLIQUE TCHEQUE**

Comité tchèque Helsinki

## **ROYAUME-UNI**

Black and Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland – BEMIS

## **SUISSE**

Ligue suisse des droits de l'Homme

## **Membre observateur**

Hungarian Helsinki Committee (HHC)

## **Membres partenaires**

EDRI

Génération 112

Solidar

- *Le bureau exécutif*

Le bureau exécutif est responsable pour la mise en œuvre de la politique générale de l'association telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

Il est élu par l'Assemblée Générale pour deux ans.

Depuis l'Assemblée Générale de l'AEDH d'avril 2012, le bureau exécutif est composé des membres suivants :

Serge Kollwelter, président – ALOS-LDH

Catherine Teule, vice-présidente – LDH France

Philippos Mittleton, vice-président – membre hellénique

Knut Albrecht, secrétaire général – ligue allemande

Rafael Lara, secrétaire général – APDHA

David Busuttil, trésorier – association malte

Maricia Bagnato Belfiore, membre – LIDU

Tanveer Parnez, membre – BEMIS

Maryse Artiguelong, membre – LDH France

Angela Ciudad Carillo – APDHA

Aleksejs Dimitrov, Lithuanian Human Rights ....

Manuel Malheiros, Liga Civitas Portugal

Joséphine d'Angelo, représentant des membres individuels, Italie

Philippe Goossens, représentant des membres individuels, Belgique

- *Présidents d'honneur*

Pierre Barge, président d'honneur – LDH France

Dan van Raemdonck, président d'honneur – LDH Belgique

- *L'équipe salariée*

Yvonne Ebner, coordinatrice

Elodie Aïssi, chargée de gestion administrative et financière

Amanda Rasolofotsara, chargée de projets Roms/données personnelles

Nicolas Jouët, chargé de projet pour l'alliance 2013 de l'année européenne pour les citoyens

- *Stagiaires et bénévoles*

De manière régulière, l'AEDH accueille trois **stagiaires** à son siège. Ils apportent un soutien précieux au travail quotidien de l'AEDH. Ainsi, l'AEDH voudrait remercier Erell Chardon, Amélie Beaujard, Delphie Lull, Naomie Marieanneau, Nicolas Jouet, Christina Gruber, Morgane Chiocchia, Marion Galissard et Lenaig Lefouillé pour leurs contributions en 2012 et 2013.

L'AEDH se comprend avant tout comme une association des citoyens, d'exercice de la citoyenneté. La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Au-delà des membres du bureau exécutif, l'association peut compter sur le soutien de **nombreux bénévoles** pour des tâches telles que la traduction de ces publications, l'interprétation lors de ses événements, l'apport juridique et la comptabilité, mais aussi le travail sur le fond.

L'AEDH tient à remercier vivement

Marie Bazin  
Niamh O'Brien  
Claude Brulant  
Claire Chanard  
Mercedes Conde  
Danielle Conge  
Viviane de Lafond  
Hannah Doyle  
Antonia Estrada  
Francesca Gentilini  
Teri Jones-Villeneuve  
Fatima Khallouk  
Mona Kool  
Mathilde Leborgne  
Eric Leurquin  
Naomie Marieanneau  
Tomas Pereira Guinet  
Marco Piana  
Nancy Pratt  
Michel Vanescote  
Jean-Paul Wald  
Claude Weber  
Emilie Divinagracia  
Sarah Mhant

pour leur soutien de l'AEDH en 2012 et 2013 et au-delà.

## Les moyens financiers de l'AEDH

---

- Commission européenne

En 2012, l'AEDH a été cofinancée par une subvention de fonctionnement sous le programme Droits fondamentaux et citoyenneté de l'Union européenne.

Pour 2013, l'AEDH a reçu une subvention de fonctionnement sous le programme Europe pour les citoyens de l'Union européenne.

Au cours de l'année 2012, l'AEDH a également reçu des réponses positives pour deux projets européens initiés par la LDH France. *Le projet Inserom* sous le programme Grundtvig de l'Union européenne vise à former sur les droits des Roms dans l'Union européenne. Il a commencé en janvier 2013 et durera 2 ans. *Le projet Fichage institutionnel* sous le programme Droits fondamentaux et citoyenneté de l'Union européenne vise à informer les citoyens sur le fichage croissant par les autorités judiciaires et policières et leurs droits. Ce projet a également commencé en janvier 2013 et se déroulera sur 18 mois.

- Cotisations des membres et dons

Les cotisations des organisations membres et des adhérents individuels sont essentielles pour que l'AEDH puisse faire face au quotidien et s'engager pour une Europe des droits de l'Homme. Les cotisations ne sont pas la principale source de financement de l'AEDH, mais elles constituent des fonds propres importants. Ensemble avec les dons, les cotisations démontrent le cœur même de l'action de l'AEDH : être un mouvement européen des citoyens pour les droits de l'homme.

Les dons individuels versés au Fonds Interculturel au bénéfice de l'AEDH sont déductibles des impôts pour le donateur

Depuis la fin de l'année 2012, L'AEDH se concentre davantage sur le partenariat avec des fondations, pour pouvoir s'engager encore mieux pour la reconnaissance des droits fondamentaux de tous les résidents de l'Union européenne dans leur caractère universel, indivisible et effectif. Ainsi, l'AEDH a présenté son travail de sensibilisation et de plaidoyer pour défendre les droits des Roms en Europe à l'Open Society Foundations ainsi qu'au Joseph Rowntree Charitable Trust.